

CERTIFICAT

Fiabilisation du parc immobilier contrôlé par les Établissements Publics Nationaux Année 2007

L'établissement

Certifie que :

- **il ne possède pas de bien immobilier :**
 - remis en dotation par l'Etat (en application de l'art R81 du code du domaine de l'Etat) ou par un tiers ;
 - remis en affectation par l'Etat (en application de l'art R81 du code du domaine de l'Etat) ;
 - transféré en gestion (en application de l'art R58 du code du domaine de l'Etat) ;
 - remis en pleine propriété ;
 - remis au titre de dons et legs ;
 - acquis sur fonds propres ;
- **il n'occupe pas d'immeuble dans le cadre d'une location.**

Fait à, le

L'ordonnateur ou son représentant :

L'agent comptable :

Signature :

Signature :